

## 5. - LEGISLATION

### **STATUT DU CORPS DU CONTROLE CIVIL EN TUNISIE**

— Arrêté du Résident Général de France à Tunis du 27 juillet 1951 (J. O. T. du 14 août 1951). Règle le statut du corps du Contrôle Civil en Tunisie.

### **OFFICE DE LA TUNISIE A PARIS**

— Arrêté du Résident Général de France à Tunis du 9 juillet 1951 (J. O. T. du 10 août 1951). Porte modification de la loi des cadres de l'Office de la Tunisie à Paris.

### **NOMINATION D'UN INSPECTEUR GENERAL DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

— Décret du 14 août 1951 (J. O. T. du 17 août 1951). Nomme inspecteur général des services administratifs au Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1951 (emploi vacant) M. Martin Léon, conseiller mis à la disposition du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien.

### **ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONTROLE DES DEPENSES PUBLIQUES**

— Décret du 23 août 1951 (J. O. T. du 28 août 1951). Modifie le décret du 20 décembre 1947 sur l'organisation et le fonctionnement du contrôle des dépenses publiques.

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 27 août 1951 (J. O. T. du 28 août 1951). Modifie l'arrêté du 20 décembre 1947 fixant les conditions de recrutement du contrôleur suppléant et des contrôleurs adjoints des dépenses publiques.

### **DROITS DE DOUANE**

— Application à la Tunisie de l'arrêté interministériel du 6 juillet 1951 (J. O. T. du 3 août 1951). Porte suspension des droits de douane d'importation applicables à certains produits.

— Application à la Tunisie de l'arrêté interministériel du 30 mai 1951 (J. O. T. du 21 août 1951). Porte modification du tarif des droits de douane d'importation.

— Arrêté du Directeur des Finances du 4 août 1951 (J. O. T. du 24 août 1951). Porte modification à la nomenclature et aux notes du tarif des droits de douane d'importation.

### **OUVERTURE AU TRAFIC DOUANIER D'UN AERODROME**

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 13 août 1951 (J. O. T. du 14 août 1951). Déclare ouvert au trafic douanier l'aérodrome de Djirba-Mellita, en remplacement de l'aérodrome de Ben-Gardane.

### **TAXE SUR LES TRANSACTIONS**

— Arrêté du Directeur des Finances du 22 juin 1951 (J. O. T. du 14 août 1951). Porte application de la taxe sur les transactions.

— Arrêté du Directeur des Finances du 24 juillet 1951 (J. O. T. du 17 août 1951). Porte modification de l'article 14 de l'arrêté du 23 mai 1949 portant application de la taxe sur les transactions.

**REQUISITION DES AVOIRS EN DOLLARS DES ETATS-UNIS**

— Arrêté du Directeur des Finances du 7 juillet 1951 (J. O. T. du 31 août 1951). Met fin à la réquisition des avoirs liquides exprimés en dollars des Etats-Unis.

**REGIME DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DES PERSONNELS DE L'ETAT**

— Arrêté du Directeur des Finances du 17 juillet 1951 (J. O. T. du 17 août 1951) relatif à l'attribution du capital-décès prévu par le décret du 12 avril 1951, instituant un régime de prévoyance en faveur des personnels de l'Etat et des collectivités publiques.

**CONGE PAYE**

— Décret du 23 août 1951 (J. O. T. du 28 août 1951). Modifie le décret du 22 juillet 1937 fixant le statut des agents auxiliaires des administrations et établissements publics de l'Etat.

**FONDS DE SOUTIEN OLEICOLE**

— Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie et du Directeur des Finances du 23 juillet 1951 (J. O. T. du 10 août 1951). Fixe l'emploi des ressources du fonds de soutien oléicole.

— Rectificatif au J. O. T., n° 64, du 10 août 1951 (J. O. T. du 17 août 1951) (arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie et du Directeur des Finances du 23 juillet 1951 fixant l'emploi des ressources du fonds de soutien oléicole).

**SEMOULES**

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 9 août 1951 (J. O. T. du 10 août 1951). Fixe le prix des semoules.

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 9 août 1951 (J. O. T. du 10 août 1951), relatif aux déclarations de stocks de semoules et produits dérivés et aux redevances applicables sur ces stocks.

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 9 août 1951 (J. O. T. du 10 août 1951), relatif à la redevance compensatrice applicable aux blés mis en œuvre pour la fabrication des semoules destinées à l'exportation et à la consommation locale.

**CEREALES**

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 13 août 1951 (J. O. T. du 14 août 1951), relatif aux modalités de paiement des frais de transport des céréales de la récolte 1951.

**ALCOOL**

— Décret du 16 août 1951 (J. O. T. du 21 août 1951). Complète le décret du 20 novembre 1927 réglementant le régime de l'alcool.

**VINS**

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 29 août 1951 (J. O. T. du 31 août 1951). Autorise l'exportation d'un contingent de trois cent cinquante mille hectolitres (350.000 hls) de vins ordinaires et de moûts mutés au soufre au titre de la campagne 1951-52.

**MARQUES DE FABRIQUE**

— Relevé des marques de fabrique déposées au cours de l'année 1949 (J. O. T. du 1<sup>er</sup> août 1951).

**REGLEMENTATION DU TISSAGE**

— Rectificatif au J. O. T., n° 32, du 20 avril 1951 (J. O. T. du 7 août 1951) (décret du 16 avril 1951 relatif à la réglementation du tissage).

## INDUSTRIES

— Décret du 16 août 1951 (J. O. T. du 21 août 1951). Porte abrogation du décret du 20 février 1941 relatif au contrôle de la création ou de la transformation des industries.

## MAGASINS GENERAUX DE SFAX

— Décret du 19 juillet 1951 (J. O. T. du 10 août 1951). Approuve le contrat de concession des magasins généraux de Sfax, passé le 22 octobre 1950 entre la Chambre Mixte de Commerce et d'Agriculture du Sud de la Tunisie et la Société Tunisienne des Magasins Généraux et d'Entrepôts.

## IMPORTATION DU BETAIL D'ALGERIE

— Décret du 9 août 1951 (J. O. T. du 10 août 1951). Interdit l'importation du bétail d'Algérie.

## CESSION DE DIVERSES PROPRIETES AUX ANCIENS COMBATTANTS FRANÇAIS ET TUNISIENS

— Décret du 23 août 1951 (J. O. T. du 28 août 1951), relatif à l'aliénation au profit d'anciens combattants français et tunisiens de diverses propriétés cédées par l'Etat Français à l'Etat Tunisien, en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-1503 du 28 septembre 1948.

## TERRES DE COMPENSATION ACQUISES PAR L'ETAT TUNISIEN

— Décret du 23 août 1951 (J. O. T. du 28 août 1951), relatif à l'aliénation au profit d'agriculteurs tunisiens des diverses terres de compensation acquises par l'Etat Tunisien.

## CHASSE

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 9 août 1951 (J. O. T. du 31 août 1951). Porte ouverture et fermeture de la chasse pendant la saison 1951-52.

## CODE DE LA ROUTE

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 14 juin 1951 (J. O. T. du 7 août 1951) relatif aux dispositifs réfléchissants pour la signalisation des véhicules, cycles et troupeaux.

## REPARATION ET RECONSTRUCTION DES IMMEUBLES BATIS

— Arrêté du Commissaire à la Reconstruction et au Logement du 10 juillet 1951 (J. O. T. du 14 août 1951). Porte homologation des coefficients de mise à jour régionaux des prix du bordereau général de prix, relatif à la réparation et la reconstruction des immeubles bâtis.

## PRIX DE VENTE DE L'EAU

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 20 août 1951 (J. O. T. du 21 août 1951). Fixe le prix de vente de l'eau dans les régies d'Etat.

— Rectificatif au J. O. T. n° 67, du 21 août 1951 (J. O. T. du 24 août 1951) (arrêté du Directeur des Travaux Publics du 20 août 1951 fixant le prix de vente de l'eau dans les régies de l'Etat).

## STOCKS D'HYDROCARBURES

— Décret du 23 août 1951 (J. O. T. du 28 août 1951). Modifie le décret du 8 avril 1939 sur la constitution de stocks permanents de réserve d'hydrocarbures.

## EMISSION SPECIALE DE TIMBRES POSTE

— Arrêté du Directeur de l'Office Tunisien des Postes, Télégraphes et Téléphones du 14 juin 1951 (J. O. T. du 3 août 1951). Autorise une émission spéciale de timbres poste avec surtaxes.

**REDEVANCE RADIOPHONIQUE**

— Décret du 16 août 1951 (J. O. T. du 21 août 1951), Modifie la pénalité encourue par les détenteurs de postes récepteurs de T. S. F. en cas de retard dans le paiement de la redevance radiophonique.

**POINÇON DE PETITE GARANTIE**

— Arrêté du Directeur des Finances du 13 août 1951 (J. O. T. du 28 août 1951). Institue un poinçon de petite garantie pour les ouvrages au titre de 583 millièmes.

**DIPLOME D'ARCHÉOLOGIE TUNISIENNE**

— Arrêté du Directeur de l'Instruction Publique du 16 août 1951 (J. O. T. du 17 août 1951). Modifie l'arrêté du 7 novembre 1949 relatif au diplôme d'archéologie tunisienne.

**ASSOCIATIONS**

— Décret du 9 août 1951 (J. O. T. du 14 août 1951). Modifie le décret du 6 août 1936 sur les associations.

**DOMMAGES DE GUERRE**

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 2 août 1951 (J. O. T. du 3 août 1951), pris pour application de l'article 6 (2°) du décret du 17 juillet 1947 sur la réparation des dommages de guerre.

**ACCIDENTS DU TRAVAIL**

— Décret du 9 août 1951 (J. O. T. du 14 août 1951). Modifie le décret du 23 octobre 1947 portant refonte de la législation sur l'alimentation et le fonctionnement du fonds de garantie institué par l'article 9 du décret du 15 mars 1921.

**RETRAITE DES AGENTS DES CHEMINS DE FER DES RÉSEAUX TUNISIENS**

— Arrêté du Directeur des Finances et du Directeur des Travaux Publics du 20 juillet 1951 (J. O. T. du 31 août 1951). Porte révision des pensions attribuées aux agents retraités des réseaux de la Compagnie Fermière des Chemins de Fer Tunisiens et de la Compagnie des Phosphates et du Chemin de Fer de Gafsa.